

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

La section vaudoise de l'Union démocratique du Centre vient de lancer une initiative «contre l'intégrisme religieux» prétendument préventive – sa seule justification est «d'éviter qu'on aille dans le mur dans quelques années ou quelques décennies». En réalité, l'UDC Vaud ne voit pas plus loin que les élections cantonales du printemps 2017!

*Mme Béatrice Métraux, chef du Département des institutions et de la sécurité chargé des affaires religieuses, estime, dans un entretien publié par **24 heures**, que «cette initiative joue avec les peurs»¹. On ne saurait lui donner tort, mais elle oublie un peu vite que tous les partis agissent de même, y compris le parti des Verts, auquel elle appartient: la votation du 27 novembre sur la sortie du nucléaire est encore toute fraîche dans les mémoires.*

La question qui se pose est de savoir si la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR) du 9 janvier 2007 et son règlement d'application (RLRCR) du 24 septembre 2014 suffisent à faire barrage à l'intégrisme religieux. Non, s'écrie l'UDC qui craint que des intégristes – entendez par là non pas des membres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, mais des musulmans – ne profitent des lacunes de la législation pour revendiquer des droits au nom de leur religion. Mais si, rétorque Mme Métraux, pour qui «la loi traite de la notion de communauté et non pas de religion» – étant apparemment entendu qu'une communauté religieuse n'a rien à voir avec une religion... Béatrice Métraux n'apprécie pas que l'UDC joue sur les peurs, mais elle ne se gêne pas pour jouer sur les mots!

Soyons justes, cependant. La conseillère d'Etat propose d'autres arguments lénifiants, notamment la «déclaration liminaire d'engagement» que doivent signer les communautés religieuses soucieuses de se faire reconnaître; déclaration détaillée à l'article 14 du RLRCR. Les communautés candidates s'engagent à respecter divers principes, parmi lesquels «la mission de l'école publique, qui dispense un enseignement neutre politiquement et confessionnellement, fondé sur des réalités scientifiquement établies».

Il est bien connu que tous les membres du corps enseignant vaudois oublient en entrant dans leurs classes leurs convictions politiques et religieuses, et n'exercent aucune influence sur leurs élèves. Tout le monde sait également que les réalités scientifiques «établies», évidentes pour tout un chacun, ne souffrent et ne souffriront jamais la moindre remise en cause. Mme Métraux juge toutefois utile de préciser qu'il s'agit de «la primauté de la science sur le créationnisme, etc...». En d'autres termes, hors de la théorie de l'évolution, pas de salut! Si ce n'est pas de l'intégrisme...

Les musulmans ont de la création du monde une vision qui n'a rien à voir avec les «réalités scientifiques établies». Ils croient notamment que Dieu a créé «sept cieux, disposés par couches, s'enveloppant les unes les autres»².

Leur communauté religieuse ne peut donc pas être reconnue.

Nous sommes sauvés!

Joyeux Noël!

Mariette Paschoud

¹ <http://www.24heures.ch/val-de-romandie/beatrice-metraux-initiative-joue-peurs/story/22516332>.

² *Le Coran*, Garnier-Flammarion, Paris, 1970, sourate LXXI, 14.

Le piéton contre la modernité

Le moindre projet d'aménagement public, de nos jours, prévoit un chapitre consacré à la *mobilité douce* – des mots que les notables aiment à prononcer avec un mélange de déférence quasi religieuse et de fierté gourmande (un peu comme lorsque les dignitaires du Parti communiste de l'Union soviétique plaçaient des citations de Lénine dans leurs discours). Mais que recouvre donc cette notion de *mobilité douce*? A cette question, chacun répond spontanément: le vélo! Certains audacieux y ajoutent les transports publics (c'est très doux, un autobus). Et les piétons? Ah oui, bien sûr, les piétons aussi... Mais, euh, ça va de soi, non?

Eh bien non, justement, cela ne va pas de soi. Ce sujet, abordé parfois sur le ton de l'ironie, mériterait d'être traité de manière tout à fait sérieuse: pourquoi les piétons ne font-ils pas véritablement partie de la *mobilité douce*? Ils n'en sont pas formellement exclus, certes, mais on sent bien – *ils sentent bien* – qu'il n'y sont pas entièrement admis, qu'ils y sont au mieux tolérés. Sur les places officiellement qualifiées de «piétonnes», ils sont talonnés avec impatience par d'énormes et paresseux trolleybus. Sur les trottoirs, ils sont frôlés ou bousculés par des cyclistes furieux de ne pas pouvoir librement disposer de l'espace auquel ils estiment avoir droit. Sur les carrefours, ils bénéficient rarement de feux coordonnés de manière intelligente et réfléchie. Les manifestations *slow up* ne sont pas conçues pour eux et les sites internet consacrés à la *mobilité douce* ne leur accordent qu'une place insignifiante. Récemment, on a entendu dire que certains piétons s'étaient fait retirer leur permis de conduire en raison de leur taux d'alcoolémie, alors même qu'ils cheminaient à pied. La prochaine étape sera l'interdiction d'utiliser un téléphone portable en marchant (on en parle déjà en Allemagne).

Pourquoi tant de haine? Le piéton pollue-t-il? Souille-t-il les espaces publics? Sollicite-t-il anormalement les infrastructures? Est-il à l'origine d'accidents particulièrement meurtriers? Cause-t-il un bruit infernal dans les quartiers résidentiels? Congestionne-t-il le centre des métropoles?¹

Une partie de la réponse réside peut-être dans le fait que le piéton se déplace de manière intrinsèquement *individuelle* dans une société qui, tout en produisant énormément d'individualisme, condamne celui-ci dans ses discours et dans son inconscient collectif. Certains objecteront qu'on pourrait en dire autant du cycliste. Mais le cycliste – du moins celui considéré en tant que tel dans la définition de la mobilité douce – est immédiatement identifiable en tant que cycliste. Par sa machine bien sûr, mais aussi par ses vêtements, par son équipement sophistiqué et par son attitude, il porte sur lui l'appartenance à un groupe défini. Tandis que le piéton, lui, au premier coup d'œil, n'est pas toujours perceptible en tant que piéton. Il peut s'arrêter, regarder ce qui l'entoure, flâner sans vraiment *se déplacer*, se trouvant ainsi déchu de son statut de piéton. Il peut aussi être – *horresco referens!* – un automobiliste qui a trouvé une place de parc. (Un individualiste doublé d'un pollueur!)

Le piéton peut être n'importe qui. Il n'est pas emblématique. Il n'est pas exemplatif. Monter dans un autobus est un acte militant. Pédaler sur un vélo est un acte militant. Mais marcher sur un trottoir, les mains dans les poches et le nez au vent, ce n'est pas un acte militant; ou, du moins, pas dans une optique *politiquement correcte*. Le piéton ne revendique pas une lutte en faveur d'un air plus pur, d'une société plus ouverte et plus tolérante, d'un monde plus juste et plus global. Il se contente *d'exercer sa liberté sans rien demander à personne*. En cela, il est suspect, sinon coupable. Il ne suit pas des lignes de couleur peintes sur le sol. Il n'est pas traçable. Sa trajectoire peut difficilement être suivie par ordinateur, ou infléchie par des mesures scientifiques. Il est incontrôlable, inutilisable, dangereux même, car qui sait si, en marchant, il ne se met pas parfois à *penser*?

Le vélo, c'est l'anti-voiture. Le bus aussi. La marche à pied, elle, n'est pas forcément anti-quelque chose, mais si elle l'est, son opposition s'adresse bien plutôt à l'ensemble de la modernité. Le piéton est un anti-moderne qui, au lieu de recourir à des moyens technologiques plus ou moins doux pour se déplacer pendant la semaine, puis d'utiliser d'autres moyens technologiques le week-end pour *faire de l'exercice*, préfère utiliser chaque jour ses propres moyens, fussent-ils modestes et lents, pour se déplacer en faisant de l'exercice et en réfléchissant.

En cela, il est incompatible avec la notion de mobilité douce.

Pollux

¹ Ces diverses questions font uniquement référence aux piétons partageant les mœurs traditionnelles de l'Europe occidentale.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Nous apprenons avec horreur que le prix du café est toujours plus cher et la température toujours plus chaude.» Dites: «Nous apprenons avec horreur que le café est toujours plus cher et la température toujours plus élevée.» Ou encore: «Nous apprenons avec horreur que le prix du café ne cesse d'augmenter et que le climat est toujours plus chaud.»

Le pinailleur

Eglise et politique

Le débat sur la mendicité provoque des réactions au sein de la population et des médias. Notre Eglise vaudoise s'est sentie tenue d'y participer. Au-delà de son opinion sur ce sujet, je me suis interrogé sur la légitimité qu'elle avait à se prononcer et, plus largement, dans quelle mesure les Eglises peuvent ou doivent donner leur opinion en politique.

Il me semble qu'il y a plusieurs éléments à prendre en compte. Le premier est le rôle de l'Eglise dans le monde concret et son devoir de favoriser l'unité, la communion des saints. Dans le monde matériel, sa mission est d'amener à la conversion et de favoriser un ordre moral chrétien. Et son second rôle est de maintenir les fidèles dans la foi et l'unité.

Je pense que si l'Eglise discerne un cas où la morale véritablement chrétienne pourrait être compromise, elle doit se prononcer. Malheureusement, on ne peut que constater qu'elle est incapable de donner une opinion chrétienne et qu'elle se contente de promouvoir la morale contemporaine et bien-pensante. Par exemple, sur le diagnostic préimplantatoire, l'Eglise vaudoise ne s'est pas prononcée – alors qu'elle aurait dû le faire. En ce qui concerne les minarets, en revanche, elle s'est opposée à l'interdiction parce qu'il faut que «les communautés religieuses soient visibles». L'exemple le plus marquant qui montre l'inaptitude de l'Eglise évangélique réformée vaudoise à se positionner comme Eglise chrétienne est sa décision quant aux cultes de bénédiction des couples homosexuels, qui a été votée à cinquante-cinq voix pour, sept abstentions et seulement trois oppositions. Au-delà de l'acceptation, le faible nombre d'opposants est des plus troublants.

Notre Eglise échoue dans son premier rôle par le fait qu'elle n'est plus une Eglise dans le monde, mais une Eglise du monde. Et ses décisions téméraires et irréfléchies apportent un esprit de parti, de division, qui fait qu'elle ne parvient pas à maintenir l'unité.

L'Eglise devrait faire preuve de prudence dans ses interventions et ne pas se manifester seulement par des bons sentiments. Elle doit montrer de la retenue, d'autant plus qu'elle n'est pas là que pour le bien commun, mais aussi pour le bien des âmes – ce qui est autrement plus important et délicat que le reste.

Cela vaut-il donc la peine de rester dans une Eglise qui semble si contestable? Je crois qu'il est préférable de persévérer et de prier pour qu'elle recouvre la raison, plutôt que de créer un schisme.

Une scission peut finir par une réconciliation – les Eglises libre et nationale, par exemple. Mais il ne faut pas rêver, c'est loin d'être la règle: on a l'exemple du schisme avec l'Eglise d'Orient et nous fêtons les cinq cents ans du schisme entre catholiques et réformés.

Barberousse

François Fillon est négationniste

«La plénitude de la doctrine est le premier don des guides des peuples, leur pénurie en ce point, la pire des insuffisances.»

Dom Prosper Guéranger, O.S.B. dans L'Année liturgique à la date du 17 novembre.

Nous savons que notre code pénal a introduit, à l'article 261 bis, un délit pouvant s'appliquer en particulier à ce comportement: nier publiquement, par la parole ou l'écriture notamment, ou minimiser de manière grossière des crimes contre l'humanité. Ce délit est passible d'une peine d'emprisonnement ou de l'amende. Cette disposition s'applique à la négation, dans les formes prévues par elle, de certains crimes perpétrés en Allemagne durant le III^e Reich. Une précision importante s'impose ici: la négation visée par la loi suisse porte sur des faits contingents¹ et il appartient, s'agissant d'eux, aux historiens d'évaluer la recevabilité des opinions relatives à de tels faits. J'ajoute qu'à cet égard la religion musulmane nie la mort du Christ en croix, ceci indépendamment de sa divinité. Il n'empêche que cette négation est affirmée dans le but clairement démontré de dévaloriser le christianisme. La question se pose donc des rapports entre cette croyance et le délit de l'article 261 bis de notre code pénal. Mais passons...

François Fillon, que certains présentent comme un catholique traditionnaliste, a publiquement donné sa position sur la décriminalisation de l'avortement: il n'entend pas revenir sur cette évolution législative moderne dans son pays, bien qu'au nom de «sa» foi – et j'insiste ici sur la formulation subjectiviste de cette dernière – il réprouve l'avortement. Pour lui, cette question est une affaire d'opinion! C'est totalement faux!

En réalité, il s'agit bel et bien d'une forme de négationnisme, et des plus graves, car celle-ci ne porte pas sur un fait historique contingent mais bien sur un fait de nature, rigoureusement connaissable par tous: la qualité d'être humain du fœtus de l'homme.

Certes, avant sa naissance accomplie, le fœtus n'a pas la qualité de personne, raison pour laquelle le crime d'avortement a toujours été distingué du meurtre, qui est l'atteinte à la vie d'une personne humaine. Il n'empêche que le fœtus n'est pas une partie du corps de la mère qui pourrait en disposer comme de n'importe quel autre de ses organes.

Tous les partisans de la décriminalisation de l'avortement pratiquent en fait la forme la plus grave du négationnisme, et cela leur est nécessaire pour masquer la nature objective de l'acte dont ils prennent la défense et veulent l'impunité.

Dans le but évident de confirmer cette perversion du sens moral dans les législations modernes, notamment celle de France, François Fillon n'hésite pas à dénaturer aussi l'acte de foi chrétien en en faisant une simple opinion subjective. C'est donc bien dans ce subjectivisme religieux qu'il faut voir le plus grave délire de l'esprit occidental moderne, incapable désormais de lutter efficacement contre la subversion des valeurs dont souffrent toutes nos démocraties. Un auteur, Claude Bruaire, a donné cette définition très pertinente de l'opinion, qui s'applique parfaitement au propos de François Fillon et en détruit toute l'autorité: «Quelle

qu'elle soit, l'opinion est doublement incapable de tenir lieu de raison pratique: elle n'est point raison, elle n'est point action. Son unique fonction est d'opiner, non de gouverner. Certes, elle tient son prestige de la liberté. Mais d'une abstraite liberté, toute d'arbitraire, de gratuité. C'est pourquoi elle est oubli du moyen de la liberté: la justice effective, et la raison qu'elle appelle. Enfin, suscitant l'individualisme, l'opinion est nécessairement inclinée par les requêtes de l'individu, par le besoin et l'intérêt. Intérêt dissimulé puisqu'il conforte le négatif de l'arbitraire, sa fonction d'exclusion.»²

Michel de Preux

¹ Le *Petit Robert* (éd. 1993) donne de l'adjectif *contingent* deux définitions: 1. Qui peut se produire ou non (opposé à *nécessaire*). 2. Sans importance; non essentiel. C'est bien entendu dans la première acception que ce mot est utilisé ici.

² *La raison politique*, éd. Arthème Fayard, coll. Evolutions, Paris, 1974, p. 53.

Modernes héros

Comme chacun le sait, la lutte contre le racisme, le sexisme, l'islamophobie ou toute autre pensée impure est un noble sport: il faut affronter des hordes d'incultes, de moutons et, bien sûr, des manipulateurs et menteurs en tout genre. Il est indiscutable que tous ces gens sont coupables: les uns de ne pas s'informer auprès des maîtres de la tolérance, les autres de ne pas écouter les prêtres de ces beaux combats ou pire de s'y opposer ignominieusement. Il faut consentir d'immenses efforts dans un combat où l'ennemi bougera à peine. Heureusement, une juste haine est un carburant de premier ordre pour changer la société.

Il faut faire pression sur les individus, mais aussi sur l'Etat, de qui l'on peut exiger des égards particuliers pour tout groupe d'opprimés. En effet, ces derniers souffrent de la société actuelle: elle les rabaisse. On ne peut le tolérer, comme le montre un exemple allemand où il a fallu empêcher une manifestation contre les réfugiés¹. La fin justifie les moyens. Pourquoi renoncer à la contre-manifestation, à la désobéissance civile, à la violence alors que l'ennemi est tout-puissant et se cache derrière le colosse étatique? La justice et l'égalité méritent qu'on se salisse les mains. Par exemple, les *fachos* sont des êtres violents par nature, il est nécessaire de les empêcher de propager leur soif de sang, ce qui autorise à ne pas faire de quartiers!² Evidemment, le combat est si inégal qu'il serait choquant que l'ennemi se permette d'user des mêmes moyens. La violence est à condamner dans son cas.

Toute plaisanterie mise à part, on ne peut que regretter l'autisme des bons idéologues qui prétendent sauver le monde. Il n'est plus concevable qu'une pensée honnête, intelligente et réfléchie puisse s'opposer à eux. La nuance n'est plus possible: on est avec ou contre eux – et donc un salaud. Par exemple, j'ai pu lire que si Poutine était populaire ce n'était pas en raison de ses compétences ou de ses résultats, mais grâce à la propagande.³ Il paraît que les Russes ne sont plus des hommes mais des outils du pouvoir...

Il est affligeant de voir que le pain et les jeux ont été remplacés de cette façon. Les Romains regardaient des mises à mort; maintenant la mise à mort est pratiquée au sens figuré. La fièvre

du combat des gladiateurs anime ceux qui n'ont pas d'autre but dans la vie. La haine les fait se lever le matin, mais ils prétendent la combattre. Ils veulent apporter la lumière au monde mais s'enferment dans leurs ténèbres. La peur de perdre cette occupation les pousse à s'y accrocher bien après que le but est atteint. Au besoin, ils créent le problème – par exemple, en exigeant des quotas de femmes dans les positions dirigeantes sans se soucier de ce qu'elles veulent ni de leurs compétences. Ils ne cherchent plus l'égalité, mais un combat. Le moyen est devenu la fin. Ils se complaisent dans la victimisation.

Veulent-ils vraiment changer le monde, au fond?

Alcibiade

¹ http://musicologie.org/actu/2015/11/1_opera_de_mayence_ecrase_une_manifestation_d_extreme_droite.html.

² <https://www.solidarites.ch/vaud/?p=2957>.

³ <http://www.nzz.ch/meinung/kommentare/aufstieg-und-fall-des-homo-putinicus-die-russen-werden-sich-nicht-ewig-ducken-ld.129623>.

La liberté d'opinion est en danger

Il y a quelques semaines, le tribunal correctionnel d'Yverdon-les-Bains a condamné à un an de prison avec sursis une femme qui, enceinte d'environ huit mois, avait violemment heurté une table afin d'interrompre sa grossesse.

Selon les juges, la culpabilité de la condamnée est *tout à fait lourde*. Agissant avec *froidueur et égoïsme*, elle a entrepris *de multiples actes* pour mettre fin à la grossesse, et *n'a formulé à aucun moment de remords ou de regrets*.

Si cette femme avait subi une césarienne et avait étranglé son bébé pendant l'accouchement (ou alors qu'elle se trouvait encore sous l'influence de l'état puerpéral), on aurait qualifié son acte d'*infanticide* (art. 116 du Code pénal) et non d'*interruption punissable de grossesse* (art. 118 al. 3 CP). La peine prévue est néanmoins strictement la même: peine privative de liberté de trois ans au plus ou peine pécuniaire.

Si elle s'était débarrassée du fœtus pendant les douze premières semaines de la grossesse, comme on pratique l'ablation d'un furoncle ou d'une tumeur, après avoir exposé à son médecin sa *détresse profonde*, elle n'aurait pas risqué l'intervention du procureur, quand bien même elle aurait agi *avec froidueur et égoïsme* pour ne pas rater son départ en vacances et qu'à aucun moment elle n'aurait formulé *de remords ou de regrets*.

Aujourd'hui, grâce à l'inlassable action des féministes, le bébé qui croît dans le ventre de sa mère n'est qu'une excroissance du corps de celle-ci, dont elle peut disposer à son gré. L'avis du père importe peu, et l'avis du bébé encore moins.

L'avortement provoqué, appelé pudiquement *interruption volontaire de grossesse* (IVG) est non seulement licite, mais il est entièrement pris en charge par l'assurance maladie de base.

Subsistent encore dans des campagnes reculées, à l'abri des bienfaits de la civilisation moderne, des hommes et des femmes suffisamment incultes pour croire qu'un embryon est un être vivant et qu'un avortement est donc une forme d'homicide. Il y a donc des associations et des organisations qui tentent de venir en aide aux femmes qui vivent une grossesse inattendue en leur exposant que l'IVG n'est pas la seule solution possible, malgré la pression psychologique intense de l'entourage.

La France avait déjà sévi contre les défenseurs de la vie, en instituant un délit spécifique d'**entrave à l'IVG**¹. Cet article punit d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et/ou d'une amende de 2000 à 30'000 francs le fait *d'empêcher ou de tenter d'empêcher une interruption volontaire de grossesse ou les actes préalables: soit en perturbant l'accès aux établissements d'hospitalisation publics ou privés satisfaisant aux dispositions de l'article L. 176 du code de la santé publique; soit en exerçant des menaces ou tout acte d'intimidation à l'encontre des personnels médicaux et non médicaux travaillant dans ces établissements ou des femmes venues y subir une interruption volontaire de grossesse.*

Le parlement français vient de franchir un pas supplémentaire, par le délit d'**entrave numérique à l'IVG**. Mme Laurence Rossignol, ministre de l'Enfance (sic!) se veut rassurante: il ne sera pas question de brimer la liberté d'expression: *Chacun reste libre d'affirmer son hostilité à l'avortement, sur Internet ou ailleurs. A condition de le faire en toute honnêteté, car la liberté d'expression ne peut se confondre avec la manipulation des esprits*, a-t-elle déclaré.

On peut imaginer les conséquences de cette nouvelle loi: prétendre que certaines femmes ayant subi des avortements ont ressenti plus tard des sentiments de culpabilité et ont regretté leur décision sera considéré comme une manifestation de manipulation des esprits, une pression intolérable sur la liberté que la femme doit pouvoir exercer sur «son corps».

Les études médicales qui prétendent avoir identifié l'avortement volontaire comme une des causes du cancer du sein² seront dénoncées comme des tentatives de manipulation des esprits.

Et finalement, **toute thèse contraire à l'opinion dominante sera incriminée** comme tentative de manipulation des esprits. Il y a déjà des lois qui répriment expressément et sévèrement ceux qui ne croient pas à l'existence des chambres à gaz homicides pendant la deuxième guerre mondiale. On fera voter des lois pour punir ceux qui ne croient pas à l'innocuité des vaccins, qui ne croient pas au réchauffement climatique anthropogène, qui ne croient pas que la tour numéro 7 du WTC de New York s'est effondrée sur elle-même par mimétisme avec ses deux sœurs jumelles ou ceux qui doutent de la culpabilité de Néron dans l'incendie de Rome.

Il y aura donc, sur les sujets controversés, la thèse dominante qui deviendra la seule opinion admissible, toute autre opinion n'étant plus une opinion, mais un délit comme le rappelle

Mme Martine Brunschwig-Graf avec l'indéfinissable sourire benêt qui l'a propulsée présidente d'une officine fédérale inutile, mais bien rétribuée.

Si l'on devait réellement punir la manipulation des esprits, ce ne sont pas seulement les fondateurs des sectes qui auraient du souci à se faire!

Claude Paschoud

¹ Loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 qui a introduit un article L. 162-15 dans le code de la santé publique.

² Ce lien est controversé: les disciples de Mme Valérie Beral affrontent les disciples du professeur Joel Brind. Voir à ce sujet un article de René Blanc dans l'hebdomadaire *Rivarol* N°3261 du 8 décembre.

Bricoles

Le match des doublures

Mme Marine Le Pen se moque de MM. Valls et Fillon, qualifiés de «doublures» puisque l'un et l'autre furent le premier ministre d'un président qui ne sut pas convaincre. Mais qu'est-elle, elle-même, sinon la (pâle) doublure de son père, qui commit l'erreur de la croire féale et capable?

Les bottes de papa sont bien trop grandes pour fille! (*cp*)

Racisme

Un appel au don de moelle osseuse a été lancé dans la *Dépêche* par la très sérieuse *Association pour le don d'organes et de tissus humains* (Adot) du Lot-et-Garonne. La présidente explique: *Il faut savoir que les greffes de moelle osseuse ne sont compatibles qu'entre personnes de même race. Un Européen ne peut donner à un Africain et un Africain à un Asiatique pour la simple et bonne raison que nous sommes différents.*

On tombe des nues. Moi qui croyais que la seule différence était la couleur de la peau... et même que les races n'existaient pas! (*cp*)

Eoliennes

Les écolos qui tentaient de nous convaincre des vertus de l'éolienne sont tout fâchés contre le commandement de l'armée, laquelle vient de publier une carte des zones où les éoliennes ne sont pas compatibles avec notre sécurité aérienne. Voici nos aimables rêveurs tout marris comme s'il leur avait été interdit de construire un hôtel à Zurich Paradeplatz sur leur Monopoly. Il faudra bientôt se raser à nouveau à la lame Gillette! (*cp*)

Bureau fédéral de l'égalité

Le conseiller national UDC zougais Thomas Aeschi a proposé de réduire le budget du *Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes*, ce qui a provoqué la colère de Mme Cléa Favre, journaliste au *Matin*. Maniant l'ironie comme les Bernois de l'Oberland la pierre d'Unspunnen, la pisse-copie a intitulé son médiocre éditorial *36 morts? Tout à fait raisonnable*, en

référence aux trente-six victimes annuelles de violences domestiques. Le bureau de l'égalité a-t-il joué un rôle, peut-il jouer un rôle pour éviter les violences domestiques et ce triste bilan? On en doute. Mais l'important n'est-il pas de conserver des places peu astreignantes et bien rétribuées pour ces dames?

Le 4 octobre 2001, déjà, le conseiller national Toni Bortoluzzi avait déposé une motion visant à la suppression de ce bureau: *Les nombreux rapports et brochures du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes témoignent d'une surestimation du problème et d'une hyperactivité¹ du bureau en question. L'égalité est garantie par la Constitution et par la loi, et elle est devenue réalité dans la plupart des cas. Un bureau fédéral spécial de l'égalité est de ce fait superflu. Certaines tâches doivent être réduites à un minimum et confiées à l'Office fédéral de la justice.*

Le Conseil national avait (hélas) rejeté la motion. On nage toujours dans la surestimation du problème au niveau fédéral et dans l'hyperactivité. (cp)

¹ Souligné par moi.

Désintéressement

Jill Stein, candidate écologiste américaine «indépendante» à la présidence des Etats-Unis, réclamait fin novembre un recomptage des voix dans le Wisconsin, la Pennsylvanie et le Michigan. En effet, le président élu Donald Trump n'y devançait sa rivale Hillary Clinton que de quelques dizaines de milliers de voix et certains soupçonnent des «anomalies».

Quelle que soit l'issue de cette affaire, on est soulagé d'apprendre que Mme Stein et le mouvement dont elle a pris la tête ne sont habités que d'intentions pures: loin de contester le résultat de l'élection du 8 novembre, ils ont pour seul souci la transparence de ladite élection.

Honni soit qui mal y pense! (mp)

Sécurité

Un Kurde irakien privé de son droit d'asile et condamné à l'expulsion pour avoir participé à la «guerre sainte» menée par l'Etat islamique en Syrie et en Irak ne sera finalement pas renvoyé. En effet, sa situation a été réévaluée par le Secrétariat d'Etat aux migrations avec la bénédiction du Tribunal fédéral. Tous ces braves gens considèrent que, les médias ayant beaucoup parlé de cette affaire, l'anonymat du valeureux combattant ne serait plus préservé dans son pays d'origine, ce qui lui ferait courir des risques.

Heureux pays que celui où des responsables au grand cœur font passer la sécurité d'un terroriste avant toute autre considération! (mp)

Totalitarisme

Un couple tessinois est entré en conflit avec la «surveillance scolaire» du district de Bellinzone à propos des repas de midi proposés, ou plutôt imposés, à sa fille par l'école enfantine qu'elle fréquente. Ces père et mère d'élève professent des idées particulières en matière de

nourriture – ils limitent notamment la consommation de viande de la famille – et l'école refuse d'en tenir compte.

La belle affaire, me direz-vous, la gamine n'a qu'à rentrer manger chez elle.

Eh bien! c'est exactement l'avis des parents. Ils ne demanderaient pas mieux que de nourrir eux-mêmes leur fille: leur domicile se trouve tout près de l'établissement scolaire et la mère de la fillette ne travaille pas.

Las, la «surveillance scolaire» ne veut rien entendre «principalement parce que le repas de midi à l'école enfantine fait partie intégrante de l'éducation».

Bon sang, mais c'est bien sûr! C'est à l'école qu'il appartient d'apprendre aux enfants à ne pas mettre les coudes sur la table et à manger de tout!

Espérons que le Conseil d'Etat tessinois, vers qui s'est tourné le couple opprimé, saura remettre à l'ordre les dictateurs scolaires. (*mp*)

Encore un grand serviteur

Après le retrait de François Hollande, le premier ministre français Manuel Valls a annoncé sa démission et sa candidature à la primaire de la gauche. Ça n'a étonné personne.

Ce qu'il y a de stupéfiant, c'est que ce personnage, plus connu pour son ambition, ses coups de menton et son obsession des «valeurs de la République» que pour son efficacité et son humilité, a osé proclamer, si l'on en croit la presse: «J'ai cette force en moi, cette volonté de servir mon pays, c'est au-delà des mots, c'est une conviction totale, je veux tout donner pour la France.»

Que c'est beau la rhétorique électorale! Pour un peu, ça vous arracherait des larmes! (*mp*)

Un grand homme

La mort du *président* Fidel Castro, ce *comandante* si cher à son peuple, ce *héros de la révolution cubaine*, ce *géant de l'histoire*, a plongé dans l'affliction toute la presse conformiste.

Un peuple inconsolable défile devant son héros, titrait **20 minutes** du 29 novembre. Comme si, dans une dictature pure et dure, la population allait se risquer à manifester de l'allégresse ou simplement de l'indifférence devant la mort d'un prétendu *père de tous les Cubains* fortement soupçonné de s'être enrichi sur le dos de ses *enfants* et qui a, en bon communiste qu'il était, mené son pays à la faillite!

On peut le parier: seuls sont inconsolables les communistes, socialistes et gauchistes qui n'ont jamais été exposés aux «bienfaits» des révolutions marxistes, confortablement installés qu'ils sont dans leurs charentaises bobos et leurs aveugles certitudes d'intellectuels bien nourris. (*mp*)

CPI en danger

Après quelques pays africains, la Russie a décidé de retirer sa confiance à la Cour pénale internationale. Ce lui est chose facile: si elle avait signé le Statut de Rome, acte fondateur de la CPI, elle ne l'a jamais ratifié. Elle reproche à la noble institution de La Haye de ne pas être vraiment indépendante. Voudrait-elle dire par là que, face à la justice internationale qui sanctionne les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, certains pays seraient plus égaux que d'autres?

Toujours est-il que la CPI craint que l'exemple de la Russie ne fasse école. Elle appelle à ne pas «trahir les victimes» de conflits.

Ne craint-elle pas plutôt de se retrouver au chômage? (*mp*)

Mauvais profil

On peut certes considérer que le conseiller d'Etat valaisan Oskar Freysinger a commis un impair en incluant dans son groupe de travail chargé d'étudier les risques qui pèsent sur le canton du Valais un personnage aussi controversé que Piero San Giorgio, «survivaliste suisse proche des milieux d'extrême droite radicale».

Fallait-il pour autant que le Conseil d'Etat valaisan redéfinisse le mandat et la composition du groupe de travail sous prétexte qu'«il en (sic) va en effet de l'image et la crédibilité de l'Etat du Valais»? Est-il bien nécessaire que les membres du groupe aient un lien avec la sécurité ou les questions migratoires?

Une chose est sûre, c'est que cette manœuvre a permis au gouvernement valaisan d'éliminer le chargé de communication externe d'Oskar Freysinger, Slobodan Despot – qui, du coup, ne correspond plus au profil –, dont le non-conformisme s'étale partout, en particulier chaque dimanche dans *Antipresse*. C'est un de ces extrémistes de droite présentés comme tels par ceux pour qui «l'extrême droite commence à hauteur de l'épaule droite du fantôme de Karl Marx», selon l'heureuse formule de Guy Millière¹.

Honneur aux électrons libres! (*mp*)

¹ *Les 4 Vérités Hebdo* n° 1069, p.7.

Le Pamphlet
 Case postale 998
 1001 Lausanne
 Courriel: courrier@pamphlet.ch
 ccp:10-25925-4
 Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
 ISSN 1013-5057